

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS360

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 40

I. – Supprimer les alinéas 2 à 6.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 23 à 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas appliquer à Mayotte et à Saint Pierre-et-Miquelon le décalage à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et de plus de 8 Français sur 10, le Gouvernement s'obstine à vouloir mener à son terme sa réforme injuste des retraites, et notamment à décaler l'âge légal de départ à la retraite et à augmenter plus vite que prévu le nombre d'années de cotisation.

Les députés socialistes sont profondément opposés à cette réforme, qui n'est ni plus ni moins que le plus injuste des impôts sur la vie.

Pour financer les baisses d'impôts aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises, cette réforme va en effet obliger les travailleuses et les travailleurs de la première ligne - celles et ceux qu'on a applaudi à 20 heures pendant la crise sanitaire - à travailler plusieurs années de plus, jusqu'à 64 ans pour ne pas subir de décote. Mais, parmi les plus défavorisés, un homme sur trois est déjà mort avant d'atteindre 64 ans.

Cette réforme, c'est bien la retraite pour les morts !

Alors que notre système de retraite n'est pas menacé à long terme et qu'il doit simplement faire face aux conséquences du papy-boom dans les décennies 2030 à 2050, d'autres choix sont possibles.

Le Gouvernement refuse ainsi d'envisager une légère augmentation des cotisations patronales, il suffirait pourtant de 14 euros au niveau du SMIC et de 28 euros au niveau du salaire moyen pour combler le déséquilibre temporaire. Il préfère fatiguer à la tâche les travailleuses et les travailleurs

aux métiers les plus durs que faire payer ces sommes à leurs employeurs dont il a choisi de faire baisser les prélèvements de 18 milliards par an en l'espace de deux ans. Voilà la vérité cruelle de cette réforme injuste ! Le Gouvernement aurait même pu se contenter d'une surcotisation sur les plus hauts salaires.

En plus d'être profondément injuste et inutile, cette réforme - en se conjuguant à la réforme de l'assurance chômage qui réduit la durée d'indemnisation et à celle du RSA - va enfin précariser les travailleurs seniors qui voient leur durée d'indemnisation chômage réduite de 8 mois et n'aient donc plus que le RSA pour survivre, s'ils y ont droit.

Face à ce projet de loi de régression sociale terrible, les députés socialistes combattons jusqu'au bout et pied à pied le Gouvernement et sa réforme injuste, inutile et inefficace.

Ils s'opposent donc à son application dans les territoires de Mayotte et de Saint Pierre-et-Miquelon.